

**ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON
D'UNE COLLECTION D'OBJETS EN ETAIN**

A.D. n° 2015-319

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-10 ;

VU la lettre d'intention de don de Monsieur Michel Betz en date du 13 février 2015,

A R R E T E :

Article 1er : Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au musée des arts de la table, par Monsieur Michel Betz, 1 avenue Marcellin Berthelot, 38100 Grenoble, constitué d'un ensemble d'environ 1500 couverts et ustensiles d'étain, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la remise des biens désignés, soit au 31 août 2015.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs départementaux, ampliation sera notifiée aux donateurs.

Fait à Montauban,
le 26 février 2015

Le Président,

*
* * *